

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 25 juin 2025.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GOUEZIN

Délibération n°2025-053

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 9

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 EN 2025

En application des règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité, sur le budget concerné :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris l'éventuel déficit des restes à réaliser (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur- compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'affectation des résultats 2024 est proposée dans le tableau ci-après. Ces opérations seront intégrées dans le budget supplémentaire 2025.

Vu la délibération n°2025-052 du 30 juin 2025, approuvant le compte financier unique 2024,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2024 en 2025 présentée dans le tableau ci-après :

Budgets	Résultat de fonctionnement	Affectation du résultat de fonctionnement 2024 en 2025				
		Déficit de fonctionnement (compte 002)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	Plus-value de cession en investissement (compte 1064 - budget annexe M4 SPIC uniquement)	Dotation complémentaire en réserve (compte 1068)	Excédent de fonctionnement (compte 002)
<i>Budget principal</i>	4 032 315,77	-	2 296 760,38	-	-	1 735 555,39
<i>Budget annexe ZAC du Liffré</i>	323 965,02	-	-	-	-	323 965,02
<i>Budget annexe résidence Le Courtil Meslin</i>	38 753,14	-	-	-	-	38 753,14
<i>Budget annexe Trégomar - lotissement rue écoles</i>	- 44 079,76	- 44 079,76	-	-	-	-
<i>Budget annexe lotissement Planguenoual</i>	27 181,21	-	-	-	-	27 181,21
<i>Budget annexe lotissements communaux</i>	-	-	-	-	-	-

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 08 JUIL. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 08 JUIL. 2025

De la publication le 08 JUIL. 2025

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale